Académie de POITIERS
Lycée du Bois d'Amour
9 rue de la Garenne
86034 POITIERS cedex

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du Conseil d'administration

Mardi 31 mars 2026

Année scolaire : **2025/2026**

Numéro de séance : 5

Date de transmission de la convocation aux membres : 19 mars 2026

2ème convocation (oui/non) : non
(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : Mme Philips

Secrétaire de séance : Mme Lamongie et Mme Philips
Quorum (13 ou 16) : 16
Nombre de présents : 17

Ordre du jour

I – Approbation du P.V. du conseil d'administration du 19 mars 2026 et de l'ordre du jour

II - Vie financière et matérielle

- Compte financier 2025
- Contrats et conventions

III - Vie pédagogique

- répartition de la D.G.H. : rentrée 2026

IV – Questions diverses

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P [¤]	A [¤]	E [¤]	Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Laurence Philips	X						
	Proviseur ou principal adjoint	Mme Karine Broch	X						
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X						
	C.P.E.	M. Thomas		X	X				
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	M. Benoît Tirant		X					
		Mme Vallois-Rouet	X						
	Représentant de la Ville	M. Théo Saget		X					
	Représentant du conseil communautaire	M. Joël Blaud		X	X				
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris	X						
PERSONNELS DE L' ETABLISSEMENT	Personnel D'enseignement	Mme Sonia Pagenot		X	X				
		Mme Pauline Lourdault	X						
		Mme Laurence Manoir		X	X				
		M. Nicolas Commagnac		X	X				
		Mme Combes Bardoll	X						
		Mme Julie Leverd	X						
		M. Philippe Lincio	X						
	Personnels Administratifs, Techniques, ouvriers, Sociaux et de santé	Mme Véronique Berthelot		X	X	Mme Venien			
		M. Bernard Hogrel	X						
		Mme Véronique Marilleau	X						
PARENTS D' ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	M. Bruno Audebert							
		Mme Régine Tribollet	X						
		Mme Carole Morisset		X					
		Mme Nathalie Papuchon		X					
		Mme Claire Mchikir Regner		X					
	Élèves	Mme Louise Bougreau		X					
		M. Paul Martin		X		M. Alexandre Tribollet			
		Mme Adèle Fisson-Pinaudeau	X						
		M. Orlando Fillaud-Texier	X						
		M Nathanaël Guerin	X						

I – Approbation du PV du conseil d’administration du 19 mars 2026

Approbation du procès-verbal du conseil d’administration du jeudi 19 mars 2026 :

II - Vie financière et matérielle

1 – Compte financier 2025

A.1: l'analyse de gestion

Mme Lamongie, agent comptable, présente le compte financier 2025.
C'est le compte rendu de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 (année civile). Le budget prévisionnel a été présenté le 28 novembre 2024. Il a été modifié par décisions budgétaires modificatives en cours d'année.

Le résultat de l'exercice (recettes nettes – charges nettes) est négatif pour les services généraux (-19 204.02€) ; cependant, on constate une disparité entre ces services : le service activité pédagogique (AP) est excédentaire (5 746.35€) alors que le service Administration et logistique (ALO) est déficitaire (- 24 950.37€). Le service d'hébergement et de restauration (SRH) est excédentaire (20 385.93€).
Le résultat global de l'exercice est donc excédentaire de 1 181.91€.

La dotation de fonctionnement a largement baissé : 259 559€ (291 529€ en 2024), soit -10.97%. La région a anticipé la diminution des coûts des fluides.

Mme Lamongie rappelle les subventions accordées par la Région Nouvelle-Aquitaine au cours de l'année 2025 :

- 3 000,00€ - Voyages Italie, Nuremberg et Paris HDA
- 2 420,58€ - Fonds social Régional
- 27 119,00€ - Transport des élèves vers les installations Sportives
- 665,46€ - Abonnement Kiosque (NR et Centre Presse)
- 13 423,10€ – PC Portables BTS Banque
- 8 497,54€ - Chariots de ménage

Soit **55 125.68€**, (en 2024 le financement de la Région représentait 114 158.32€).

AP : Activités pédagogiques

On constate que pour l'ensemble des 5 domaines, le « réalisé » est inférieur au « prévu ».
Pour le domaine « culture », le réalisé représente 72.54% du prévu. Ce domaine correspond notamment à la semaine culturelle, au festival de la BD et à l'intégration des secondes. Une subvention de 1 800€ a été accordé par le rectorat pour le financement de l'option théâtre en seconde.
Pour le domaine « disciplines », le réalisé est de 95.58%. Ce domaine a bénéficié d'une subvention de la région (358.4€) pour financer la presse locale. Un prélèvement de 6000€ a été effectué pour l'achat de manuels scolaires pour les STMG.
Pour l'enseignement technique, le réalisé est de 35.81% ; l'association Futurovente a versé 1 789.40€ pour financer des voyages. Ce domaine est essentiellement financé par la taxe d'apprentissage pour les dépenses pédagogiques des BTS.
Pour le domaine « projets », le réalisé est de 89.39%. MIDELCA a financé 800€ pour les projets santé.
Mme Lamongie précise que des crédits des disciplines ont été transférés sur le domaine projet, pour financer des sorties et projets qui n'ont pas pu être financés par le Pass Culture.
Les « voyages » ont été réalisés à hauteur de 83.10% du budget prévu. La FCPE a fait un don de 7 920€ et la Région a versé une subvention de 3000€

Le résultat de ce service est positif (5 746.35 €) puisque les dépenses nettes sont inférieures aux recettes nettes.

Les voyages scolaires :
Onze voyages, comptabilisés sous le domaine « voyages », (Italie, Paris HDA, Rochefort HDA, Paris TG, Briançon, Nuremberg, Echange Marbourg, Championnat UNSS Futsall, Championnat UNSS Handball et surf Ile d'Oléron) ont eu lieu pour un coût total de 122 997.52€.
Le taux de participation des familles est de 82.37%, soit en augmentation par rapport à 2024 (70.19%)
Deux autres voyages, enregistrés sous le domaine « enseignement technique », ont eu lieu (Les Landes – terminales STMG et Paris -BTS NDRC) pour un coût total de 19 090.56€
L'enveloppe budgétaire du dispositif ERASMUS + a également permis la réalisation de plusieurs voyages (Norvège, Danemark – section Europe, Espagne, Vienne et Danemark – Euros maths).

La taxe d'apprentissage est en hausse en 2025, et est d'un niveau très satisfaisant. Il a été encaissé 30 674.04€ et dépensé 12 040.11€. Le reliquat a utiliser en 2026 est 41 022.90€. Cette somme ne peut être utilisée que pour les dépenses pédagogiques des sections BTS.

ALO : Administration et Logistique
On constate une sous consommation des crédits ouverts pour le domaine « communication », 85.68%. Par contre on constate une surconsommation dans les domaines « Divers » 105.83% et « viabilisation » (eau, gaz, électricité), 118.37%. Un abondement par prélèvements sur le fonds de roulement de 31 200€ pour la viabilisation (électricité) a été effectué en cours d'année sur ce domaine. Le prélèvement sur fonds de roulement a donc été utilisé en bonne partie. Pour le domaine « divers », une subvention de la Région de 13 500€ a été accordé par la région pour le financement de PC portables pour les BTS Banque.

Le domaine « entretien », est en surconsommation par rapport aux crédits ouverts (118.37%).

La consommation de gaz a très légèrement baissé et le coût a bien baissé par rapport à 2024. Les prix du marché porté par la région ont été renégociés.
La consommation d'électricité est en très légère baisse et le coût a été diminué par rapport à 2024. Les efforts de l'ensemble de la communauté éducative ont porté leurs fruits : vigilance sur les lumières, les ordinateurs, etc… L'installation de capteurs et de leds a contribué à cette baisse.
La consommation en volume d'eau est en baisse mais il est vraisemblable qu'une erreur de facturation ait eu lieu. Le coût a très légèrement augmenté.

VE : Vie de l'élève

Le fonds social lycéen a été utilisé pour un montant de 1 167€, le fonds social des cantines pour 800€ et le fonds social Régional pour 2 420.58€. 3 121.93€ ont été accordés pour des aides pour les voyages pour 19 élèves, 815.65€ pour la demi et l'internat pour 3 élèves et 450 € d'aides exceptionnelles pour 2 élèves (transport, livres…).

Mme Lamongie confirme à la demande de Mme Combes Bardoll que le fonds social régional ne peut être utilisé que pour aider les familles à régler des créances de restauration et hébergement et non des voyages, depuis la mise en œuvre de la tarification solidaire (tarif en fonction du quotient familial) au 1er septembre 2025.

SRH : Service de Restauration et d'Hébergement :

Ce service est en excédentaire sur l'exercice : 20 385.93€.
127 222 repas ont été servis (130 595 en 2024 et 132 136 en 2023). Il est rappelé que chaque repas implique des charges de fonctionnement de 5.03 euros (4.71 € en 2024) et un coût « denrées » de 2.92 € (2.78€ en 2024). Ce coût est en augmentation par rapport à 2024.
14.19% des denrées servies sont BIO et de qualité et 15.70% sont des produits locaux.

Mme Lamongie précise qu'il est difficile d'atteindre les objectifs de la loi EGALIM (20% BIO et 30% local) car les producteurs locaux ne sont pas toujours en capacité de fournir les volumes attendus.

Mme Lamongie rappelle qu'au budget 2025 des clés de répartition entre le service ALO et SRH avaient été votées. Ces clés ont été modifiées au budget 2026 afin que le service ALO ne soit pas déficitaire au détriment du service SRH. Il est difficile de répartir les charges entre ces deux services. Une étude sur plusieurs exercices devra être faite.

Investissements de l'exercice :
La subvention Erasmus+ a financé l'achat d'un PC portable pour ERASMUS.

A.2 : l'analyse financière

Le Fonds De Roulement (FDR) est en baisse pour l'exercice 2025 (- 2 416.35€). La variation du Fonds de Roulement correspond à la capacité d'autofinancement (3 543.65€ = le résultat (1 181.91€) + les amortissements réels (2361.74€)), plus la variation des cautions 40€, moins les dépenses d'investissement de 6 000€ d'acompte pour des immobilisations de 2026.
Le nombre de jours de FDR est de 62 jours (49 en 2024). Cet indicateur prend en compte les charges courantes de l'exercice divisées par 360 pour établir le coût d'une « journée moyenne ». Il est capital puisqu'il est utilisé par la région dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Entre 45 et 60 jours, la dotation reste constante. Au-dessus de 60 jours, elle est écrêtée de 5%.
La structure de ce FDR reflète sa fragilité puisque sa part encaissée est négative -24.23% ; en effet, on ne peut pas concrètement prélever sur une part non encaissée essentiellement constituée de créances (114.67% du FDR) et de stock (9.56% du FDR).

La partie « mobilisable » du Fonds de roulement correspond au FDR sans les stocks, les créances contentieuses et les cautions. Il représente 55 jours de fonctionnement.

L'établissement devra donc se montrer vigilant et ne prélever qu'en cas de nécessité absolue.

Le besoin en fonds de roulement est la différence entre la trésorerie et le FDR. Il est négatif (- 33 752.93€) car la trésorerie couvre largement le FDR.

La trésorerie correspond à la somme des liquidités détenues par l'établissement dans ses comptes d'encaissement. Elle est en baisse (- 77 247.81€), et le nombre de jours de trésorerie est en baisse (72) par rapport à 2024 (75). L'établissement n'a pas de problème de trésorerie.

Le taux moyen de charge à payer (TMCAP) mesure la part impayée des dépenses réalisées par l'établissement à la clôture de l'exercice. Il est en hausse (8.62% à 3.27%). Ce taux correspond aux factures 2025 non reçues au 31 décembre. Il est souvent généré par des sommes dues à la collectivité de rattachement.

Le taux de non recouvrement (soit le pourcentage des créances non recouvrées au 31 décembre 2025) est largement en hausse. Il est de 24.26% (1.71% en 2024, 12.79% en 2023). Cette hausse s'explique par la mise en place d'un nouveau progiciel de gestion comptable au 01/01/2025. Les créances de septembre à décembre 2025 soumises au prélèvement automatique ont commencé à être prélevées qu'en décembre et seront totalement recouvrés qu'en février 2026. En 2024 un ajustement des prélèvements automatiques a été effectué au 31/12/2024 au lieu de l'ajustement qui avait lieu habituellement en juillet. De ce fait, les créances de septembre à décembre 2024 soumises au prélèvement automatique ont été totalement recouvrées au 31/12/2024. Sur les années précédentes, les créances de septembre à décembre n'étaient recouvrées qu'en janvier de l'année suivante.

L'état des créances : les plus importantes sont celles des familles (173 791.18€), la collectivité de rattachement (30 319.16€) et les acomptes voyages (16 828.68€). Cependant, l'établissement ne rencontre pas de difficultés de recouvrement.

L'état des dettes :
L'extourne (factures 2025 non parvenue au 31/12/25) représente une bonne partie des dettes. Les reliquats de subventions Etat et Erasmus+ constituent également des dettes. L'établissement bénéficie d'un reliquat de crédits pour le fonds social à hauteur de 9 315.22€. Cela permettra d'accompagner les familles si besoin sur l'année 2026 comme cela a été fait depuis plusieurs années.

Vote sur le compte financier réalisé :

Adoption du compte financier 2025

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**17**

Vote sur l'affectation du résultat 2025

Le résultat est de 1 181.91€ réparti de la façon suivante :

Services généraux : - 19 204.02€
SRH : 20 385.93€

Cette répartition du résultat modifie les comptes de réserves de la façon suivante :
- réserves du service général : 128 994.94€ (148 198.96€ en 2024)
- réserves du service de restauration et d'hébergement : 95 422.05€ (75 036.12€ en 2024)

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**17**

2 – Contrat et convention

- Convention d'adhésion au groupement de maintenance des ascenseurs, portes et portails automatiques

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**17**

III - Vie pédagogique

Répartition de la D.G.H. : rentrée 2026

Mme la proviseure indique les deux changements apportés à la répartition de la DGH, à savoir l'ajout d'une demi-heure au dédoublement d'un groupe d'histoire en 2nde qui avait été oublié et le pré-positionnement d'un stagiaire à 9h sur le BMP de français.

Il n'y a pas d'autres modifications en attendant les chiffres précis des effectifs des groupes de spécialité en 1ère et terminale.

Une nouvelle répartition sera étudiée lorsque ces chiffres seront connus fin avril.

Mme la proviseure précise que des changements peuvent toujours avoir lieu concernant l'implantation des stagiaires.

Vote	
Contre :	**9**
Abstention :	**1**
Pour :	**7**

IV – Questions diverses

- Téléphones portables au lycée : changeons-nous le règlement intérieur ou le laissons-nous tel quel ?

La question est posée par une représentante des élèves. Suite à l'annonce du président, le ministre de l'éducation nationale a précisé que les établissements doivent étudier cette question.

Le règlement intérieur du lycée stipule que les téléphones portables des élèves doivent être éteints rangés pendant les cours et au restaurant scolaire. Des pochettes sont installées dans toutes les salles pour y ranger les téléphones pendant les cours. Des professeurs précisent qu'ils ont gagné en sérénité depuis l'installation de ce dispositif.

Les membres du CA s'accordent à dire que ce serait très compliqué de réguler l'utilisation en dehors des cours. Le téléphone étant maintenant un outil indispensable à tout moment. Les élèves en font un large usage autant pour leur scolarité que pour leur loisir.

Le problème de la triche pendant les devoirs est évoqué, certains élèves contournent l'obligation de ranger le téléphone dans les pochettes en ayant un deuxième téléphone. Seule une surveillance très active et continue pendant les devoirs peut permettre de prendre les élèves sur le fait.

- Mobilisons-nous le CVL ou le CESCE au vue des tags évoqués au dernier CA ?

Il faut distinguer le problème ponctuel des tags dans les toilettes, évoqué lors du dernier CA, et les incivilités qui semblent augmenter : gobelets, papiers, restes de nourriture laissés dans les couloirs.

Mme la proviseure rappelle ce qui a été fait concernant les tags.

Les membres du CA s'inquiètent du manque de respect des espaces communs et reconnaissent que cela ne vient certainement que d'une minorité d'élèves mais impacte l'ensemble de la communauté et le travail des agents d'entretien.

Mme la proviseure souligne que tous les adultes peuvent intervenir lorsqu'ils sont témoins d'incivilité. Le respect des règles de vie est du ressort de toute la communauté.

Fin des débats à 19h45.